

ment qui aurait eu pour effet (s'étant vu refusé l'application des lois sur les langues officielles à Montréal, à Ottawa, ou quelques autres aéroports,) au moins de conserver la portée légale pour la seule province officiellement bilingue au Canada qui est le Nouveau-Brunswick.

J'ai dû à un moment donné admettre que l'appui que je désirais n'était pas là. Peut-être failli à la tâche que j'avais entreprise de convaincre mes collègues.

Puisque la motion en amendement du sénateur Corbin est dans le même esprit que l'amendement que j'appuyais hier, et qu'elle est devant nous, je devrai l'appuyer. Je garde un certain espoir que d'autres honorables sénateurs de ce côté-ci de la Chambre vont également l'appuyer.

D'abord on a dit, et c'est un fait, qu'il y a un appui populaire variant entre 70 et 75 pour cent des Canadiens en faveur de la *Loi sur les langues officielles* et son application dans les champs occupés par le gouvernement fédéral dans certaines régions ou dans les institutions parapubliques comme, par exemple, le réseau des aéroports. Ce n'est pas une privatisation qui devrait nous faire abandonner aussi facilement l'application de ce principe.

Deuxièmement, je rappelle à mes collègues que tous les arguments que l'on s'est fait servir lorsque, au cours des derniers mois, on a demandé de nous réserver la protection légale offerte et garantie par la *Loi sur les langues officielles*, les arguments que l'on apportait étaient réfutés de la façon suivante: On nous avait parlé de compétitivité, d'économie pour ces organismes régionaux.

Honorables sénateurs, je vous rappelle que même si l'on n'a pas obtenu à ce jour la protection légale, on nous l'offre d'une autre façon par des baux en location. J'accepte la parole des deux ministres et de mon leader du gouvernement au Sénat qui nous disent que cela va se faire. Donc, on ne peut plus parler d'économie.

On ne peut plus parler d'économie, cela va se faire quand même. Si un autre ministre ou un autre gouvernement respecte l'engagement du gouvernement actuel et des ministres actuels et conserve à l'avenir les mêmes clauses forçant les administrations locales à garantir le droit des employés au travail dans leur langue.

• (1549)

Donc, ce n'est plus une question d'économie. Alors, il semble que la seule question qui demeure c'est celle du problème occasionné par le renvoi du projet de loi à la Chambre des communes. Il n'y en a plus d'autres!

Si le Sénat doit fonctionner comme la Constitution le prévoit, ce n'est pas un sacrilège ou un fait inhabituel ou une révolution que de retourner le projet de loi C-15 à la Chambre des communes. Évidemment dans le présent contexte constitutionnel et tout cela certains, un tel renvoi par le Sénat pourrait occasionner un débat plus ou moins orageux.

Est-ce que ce n'est pas là un prix minime à payer pour conserver dans nos textes de loi, notamment dans la *Loi sur les langues officielles*, ce droit qu'on nous enlève aujourd'hui à la faveur de cette privatisation?

Je pense que les conséquences du précédent que l'on établit sont imprévisibles et qu'elles pourraient être très lourdes. Le sénateur Molgat vient de parler d'une réforme éventuelle du

Sénat. A ce sujet, il y a toutes sortes de combinaisons et de permutations possibles, notamment dans le rapport Beaudoin-Dobbie où l'on fait mention d'un Sénat réformé. Il est recommandé que, lorsqu'il sera question de projets de loi ou de mesures législatives à caractère linguistique, la double majorité sera requise.

Honorables sénateurs, il est sage de prévoir une telle mesure lors d'un amendement à la Constitution, c'est donc dire qu'il est possible qu'à un moment donné les droits des minorités pourraient être affectés de façon négative.

Ainsi, j'aimerais faire le lien entre cette motion de la double majorité et ce présent débat. J'aimerais mettre en garde ceux qui pourraient se faire des illusions quant à ce fameux concept d'une double majorité.

De fait, chers collègues, si au cours de ce débat je ne réussis pas à convaincre mes collègues francophones du Sénat de nous appuyer lorsqu'il s'agit pour nous de protéger les droits de notre minorité chez nous, au Nouveau-Brunswick, parce que ce dit projet de loi va contre les intérêts «plus considérables et plus importants», ou qu'il est en opposition à une loi provinciale au Québec (car c'est bien un des arguments que je me suis fait servir par certains collègues parlementaires), est-ce que je puis miser vraiment et me fier à un amendement constitutionnel dans un Sénat réformé prévoyant la protection promise découlant de la règle de la double majorité? J'en doute.

Donc, j'appuie la motion en amendement et je souhaite pouvoir compter sur l'appuie de la majorité francophone du Québec au Sénat! Je vous invite, honorables sénateurs, à réfléchir sur ma demande.

Honorables sénateurs, je ne veux pas me répéter mais je crois sincèrement que le gouvernement fait une grave erreur avec ce projet de loi C-15. Il s'agit d'un précédent inacceptable. J'aimerais que le gouvernement et mes collègues du Sénat acceptent l'amendement devant nous même si cela peut embêter le gouvernement et amener la Chambre des communes à réouvrir certains débats dont il ne veut pas; le prix à payer n'est réellement pas considérable compte tenu des conséquences possibles du projet de loi C-15.

Honorables sénateurs, je vais donc appuyer l'amendement du sénateur Corbin. J'espère que d'autres de mes collègues le feront. Je n'apporterai pas d'autre motion en amendement. J'en ai déjà informé mon caucus car j'ai toujours cru que les Acadiens n'avaient pas à recevoir deux taloches par jour ou deux taloches par semaine. Une doit être amplement suffisante! Les Acadiens ont été déçus du résultat du vote d'hier comme ils le seront encore aujourd'hui si la motion du sénateur Corbin devait être défaite.

La portée du projet de loi C-15 a été améliorée sensiblement, compte tenu des garanties ministérielles reçues que, dans les baux de location, le problème du droit de la langue de travail des employés pourrait être atténué, quoique sachant très bien que tout gouvernement, tout ministre, dans six mois ou dans six ans, pourrait facilement et, d'un trait de plume, faire disparaître ces protections.

Je tiens à ajouter, en terminant, (je ne fais que réitérer ce que j'ai dit il y a 15 jours ou trois semaines) que je ne me fie pas du tout à certaines gens que je connais bien, des gens de la région de Moncton... bien que le projet de privatisationne